

## MARCHE DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

*MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
(art L2123-1 du Code de la commande publique  
et suivant au chapitre III)*

### REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES CHARGES

♦ Définition de la consultation : la consultation se compose d'un marché réparti en 7 lots dont certains font l'objet de sous-lots.  
Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée sans minimum ni maximum. Les bons de commande seront notifiés par le Proviseur Ordonnateur au fur et à mesure des besoins

#### ☞ **LOT I : PRODUITS SURGELES :**

- 1: Viandes
- 2 : Volailles
- 3 : Poissons
- 4 : Poissons panés ou préparés Coquillages et crustacés
- 5: Feuilletés salés
- 6 : Légumes/Fruits
- 7 : Pâtisseries

#### ☞ **LOT II : PRODUITS LAITIERS ET SES DERIVES**

- 1: Produits laitiers et ovoproduits
- 2: Fromage à la coupe

#### ☞ **LOT III : VIANDES ET VOLAILLES FRAICHES**

- 1: Viande fraîche sous vide
- 2: Volailles
- 3: Charcuterie
- 4: Produit élaboré

#### ☞ **LOT IV : EPICERIE**

- 1: Féculents
- 2: Conserves de légumes
- 3: Produits sucrés
- 4: Condiments

#### ☞ **LOT V : PRIMEURS**

- 1: Légumes sous vide et légumes frais

#### ☞ **LOT VI : PAINS ET VIENNOISERIES**

- 1: Pains et viennoiseries

## ☞ LOT VII : PRODUITS BIO

- Primeurs
- Surgelés → Légumes
- Epicerie → Féculents
- Produits laitiers et ses dérivés → Produits laitiers  
→ Fromages
  
- Primeurs
- Volailles

Les besoins quantitatifs figurent en annexe dans les tableaux valant le bordereau des prix unitaires. Les quantités prévues correspondent à la consommation annuelle estimée de l'établissement. Elles sont susceptibles de varier pour chaque produit dans la limite de plus ou moins 20%. En aucun cas, elles n'engagent l'établissement sur un minimum de commande.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots mais de façon séparée. Les offres sont rédigées en français et exprimées en Euros.

L'attribution se fait par lot et ou sous lot. Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé, conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

L'objectif est un approvisionnement en denrées de qualité qui correspondent au plus proche des critères de la loi EGALIM.

♦ Critères de choix et de pondération : l'établissement appréciera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- En complément de ces critères, une attention particulière sera apportée sur l'origine des produits. Dans l'hypothèse où les critères listés ci-dessous ne permettent pas de départager une offre par rapport à une autre, la proposition contenant le plus grand nombre de produits d'origine française ou locale sera préférée. Aussi, il sera tenu compte de la capacité à garantir la fraîcheur, la saisonnalité des produits ainsi que la sécurité et la célérité des approvisionnements. Une attention particulière sera apportée aux produits disposant de labels permettant de garantir la qualité des produits et leur mode de production.

L'effort de réduction des transports à des fins de réduction des émissions de gaz à effet de serre en recourant par exemple aux approvisionnements direct sera aussi examiné.

- 1) Qualité : - **50%** (nutritionnelle, organoleptique et environnementale)
- 2) Prix : - **40%**
- 3) Conditions de livraison et qualité de l'offre : **5%**
- 4) Clauses environnementale : - **5%**

Les produits doivent bénéficier d'une traçabilité conforme aux normes en vigueur. Ils ne doivent présenter aucune trace d'OGM (<0.9%) et limiter la présence d'allergènes, produits chimiques et transformés. Les produits carnés seront proposés sur une viande labellisée et de préférence d'origine française.

Le lycée est engagé dans une démarche de développement durable. A cet effet, la capacité à proposer des produits sans emballage (ou les limitant au maximum) et à organiser, la reprise de ces emballages devra être précisée dans l'offre.

♦ La durée des marchés est pour **la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**.

Ils peuvent être dénoncés par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 semaines adressé en recommandé.

♦ Le lieu d'exécution des marchés alimentaires est le LEGT Pierre et Marie Curie

♦ Les documents contractuels à fournir sous peine d'annulation de l'offre sont :

- **Agréments** autorisant à vendre en restauration collective
- **L'état des besoins** dûment remplis, signés, pour chacun des marchés et des lots. Il devra également faire apparaître le cachet de l'entreprise. Tout tableau rempli de manière incomplète ne sera pas pris en compte et toute erreur de calcul sera susceptible d'être éliminatoire pour le candidat.

- **le règlement général et le règlement particulier** de la consultation
- **la déclaration sur l'honneur** dûment signée par l'entreprise portant candidature

- **Clauses environnementales** : (voir annexe)

- ◆ Date de la publication de la consultation : **le 20 novembre 2023** via le site internet AJI

- ◆ Date limite de dépôt des offres : les propositions devront parvenir sur la plateforme de consultation du site AJI pour le **15 décembre 2023 - 12h00**, dernier délai. Durée de la validité des offres 60 jours à compter de la date limite de dépôt

- ◆ Information des candidats :

Les candidats retenus seront avisés par courrier électronique via le site AJI.

- ◆ Conditions relatives aux livraisons : les livraisons devront être effectuées du lundi au vendredi de 6H30 à 11H. Les livraisons doivent être conformes à la commande et devront respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Un bon de livraison sera remis à chaque livraison. Il mentionnera le nom du titulaire du marché et son adresse, la date de livraison, la référence au bon de commande et au marché, les prix unitaires et les quantités livrées. Toute difficulté ou impossibilité d'approvisionnement devra faire l'objet d'une notification par écrit envoyée au lycée en précisant les futures dates d'approvisionnement.

- ◆ Modalités de règlement et Forme des prix : le paiement s'effectue par mandat administratif, sur présentation d'une facture déposée sur la plateforme CHORUSPRO, dans le délai prévu par la réglementation à compter du service fait et de la réception des factures émises par le titulaire  
Il sera établi par le fournisseur une seule facture par bon de commande émis par l'établissement.

- ◆ Forme des prix :

Les prix seront calculés et présentés par les candidats dans leurs offres conformément aux modalités déterminées ci-après :

- l'offre précise, pour chaque article, le prix net hors T.V.A., le prix T.T.C. (T.V.A. et taxes parafiscales incluses). Les taux légaux de la T.V.A. et des autres taxes parafiscales sont indiqués à part.
- le pourcentage de remise consenti sur les prestations hors marchés
- Les offres sur cotations seront arrondies à deux décimales.
- Les propositions se font par lot et les prix sont indiqués pour chaque article, en conformité avec l'unité de conditionnement demandé.

En aucun cas, le prix du marché ne peut être supérieur, selon le produit concerné, au prix limite résultant de l'application de la réglementation économique.

- les prix s'entendent marchandises rendues franco de port et sans frais annexe (facturation, frais administratif et autres...), dans les magasins ou autres lieux de stockage désignés par l'établissement.

- Sauf dispositions particulières mentionnées au tableau récapitulatif des besoins, ces prix comprennent également les prix d'emballage. En cas d'utilisation d'emballages coûteux, ils seront prêtés à l'établissement et leur mouvement fera l'objet d'une simple comptabilisation sans facturation.

Les modalités de révision des prix s'établissent de la façon suivante :

Pour toutes les familles de produits épicerie, boisson, frais, réfrigérés et surgelés :

$$P_n = P_o \times I_n / I_o$$

Avec  $P_n$  = prix révisé,

$P_o$  = prix HT en cours d'application (ou prix HT initial de l'offre)

$I_n$  = moyenne des prix moyens ou indices sur la période de révision (cotation RNM Rungis ou INSEE en cas d'absence d'indice ou cours spécifique)

$I_o$  = dernier prix moyen ou indice définitif connu au moment de la précédente révision

Les révisions ne pourront intervenir que selon les périodicités suivantes :

Type de marché	Indexation	Élément de référence proposé	Délai de mise en œuvre (date d'envoi de l'offre révisée avant application)
<b>Fruits et légumes frais</b>	<b>Hebdomadaire</b>	<b>RNM</b>	<b>Hebdomadaire en fonction du jour de l'application du tarif pour l'acheteur.</b>
<b>Fruits et légumes 4<sup>ème</sup> gamme</b>	Semestrielle	RNM (cotation du marché de gros le plus proche ou Rungis)	<b>Préavis d'un mois avant application.</b>
<b>Fruits et légumes 5<sup>ème</sup> gamme</b>	Semestrielle	RNM (cotation du marché de gros le plus proche ou Rungis)	<b>Préavis d'un mois avant application.</b>

<b>Viandes bovine, de veau, d'agneau (réfrigérées)</b>	<b>Mensuelle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (hebdomadaire ou mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Viandes de porc et charcuterie (réfrigérées)</b>	<b>Mensuelle</b>	<b>RNM, Cadran de Plérin</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (hebdomadaire ou mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Volailles (fraîches ou réfrigérées)</b>	<b>Mensuelle</b>	<b>RNM, ITAVI</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (hebdomadaire ou mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Produits laitiers et ovo-produits (frais ou réfrigérés)</b>	<b>Trimestrielle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Œufs coquilles (lot individualisé) (frais)</b>	<b>Mensuelle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (hebdomadaire ou mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Produits de la mer (frais ou réfrigérés)</b>	<b>Hebdomadaire ou mensuelle</b>	<b>RNM</b>	<b>Communication au plus tard le mardi de la semaine N-1 (cotation parue le lundi). Dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Pain frais</b>	<b>Semestrielle</b>	<b>INSEE (prix à la consommation - Coicop : 01.1.1.3 - Pain)</b>	<b>Dernière cotation disponible à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>

Type de marché	Indexation	Élément de référence proposé	Délai de mise en œuvre (date d'envoi de l'offre révisée avant application)
<b>Fruits et légumes surgelés</b>	<b>Semestrielle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Viandes surgelées</b>	<b>Semestrielle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Produits de la mer surgelés</b>	<b>Semestrielle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>
<b>Produits divers (pains, plats cuisinés...) surgelés</b>	<b>Semestrielle</b>	<b>RNM</b>	<b>Préavis d'une semaine : dernière cotation disponible (mensuelle) à transmettre une semaine avant la date de révision des prix ajustés, pour une application au 1<sup>er</sup> du mois suivant.</b>

Identifiant	Libellé	Type d'indice	Lien internet
010533942	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.31 – Préparations et conserves à base de pommes de terre	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533942">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533942</a>
010533945	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.32 – Jus d'orange	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533945">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533945</a>
010533947	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.32 – Autres jus de fruits	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533947">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533947</a>
010533951	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.39 – Préparations et conserves de fruits	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533951">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533951</a>
010533952	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.39 – Légumes appertisés	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533952">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533952</a>
010533953	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.39 – Confitures, gelées, crème de marron	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533953">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533953</a>
010533954	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.39 – Compotes et purées de fruits	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533954">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533954</a>

010533993	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.61 – Farines	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533993">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010533993</a>
010534000	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.61 – Farines boulangères	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534000">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534000</a>
010534005	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.71 – Pain	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534005">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534005</a>
010534008	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.71 – Pâtisserie	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534008">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534008</a>
010534009	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.71 – Viennoiserie	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534009">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534009</a>
010534013	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.72 – Pains d'épices – biscuits sucrés – gaufres et gaufrettes	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534013">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534013</a>

010534014	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.72 – Autres gâteaux secs ou de conservation	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534014">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534014</a>
010534016	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.73 – Pâtes alimentaires non préparées	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534016">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534016</a>
010534024	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.82 – Produits de la chocolaterie	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534024">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534024</a>
010534036	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.85 – Plats cuisinés à base de viandes	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534036">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534036</a>
010534037	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.85 – Conserves et préparations à base de poissons	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534037">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534037</a>
010534500	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.20 – Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534500">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534500</a>
010534504	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.39 – Autres préparations et conserves à base de fruits et légumes	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534504">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534504</a>
010534505	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.4 – Huiles et graisses végétales et animales	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534505">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534505</a>
010534511	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.61 – Produits du travail des grains	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534511">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534511</a>
010534514	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.71 – Pain, pâtisseries et viennoiseries fraîches	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534514">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534514</a>
010534515	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.72 – Biscottes et biscuits, pâtisseries de conservation	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534515">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534515</a>
010534516	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.73 – Pâtes alimentaires	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534516">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534516</a>
010534518	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.81 – Sucre	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534518">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534518</a>
010534520	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.83 – Café et thé transformés	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534520">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534520</a>
010534521	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 10.84 – Condiments et assaisonnements	Prix de marché – Base 2015 – Données mensuelles brutes	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534521">https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534521</a>

♦ Echantillonnage : les candidats devront être en mesure de fournir dans un délai raisonnable, à la demande de l'établissement, un échantillon des produits qu'ils auront proposés, ceci afin d'évaluer qualitativement le produit en question.

La facture doit être conforme au bordereau de livraison pris en charge par le magasinier.

Elle porte outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom et adresse du titulaire de l'offre
- Les coordonnées bancaires complètes (IBAN et BIC)
- Les noms et adresses du service acheteur
- Le relevé des fournitures livrées

- Le prix unitaire hors TVA et TTC
- Le taux et montant de TVA

Les factures sont à déposer sur le portail **CHORUS PRO** à l'adresse suivante :

<https://chorus-pro.gouv.fr>

Numéro de SIRET du lycée : **193 600 095 000 15**

Code service : **SRH**

L'agent comptable chargé du paiement est celui du lycée Pierre et Marie Curie de CHATEAUROUX

Pour le prestataire  
Nom - Titre  
A, le  
Cachet et signature

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION RELATIF AUX PRODUITS ALIMENTAIRES**

♦ Conditions de soumission aux lots proposés dans les tableaux annexés :

Les candidats sont informés qu'ils peuvent soumissionner à un des sept lots composant la présente consultation. La soumission pour être valable devra porter sur l'ensemble des produits composant un lot.

♦ Information des candidats : toute demande d'information relative aux marchés de produits alimentaires du lycée Pierre et Marie Curie au titre du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**, est susceptible d'être faite auprès de Mme Marchais, service Intendance.

♦ Tableaux de soumission : les fournisseurs devront mentionner la marque du produit, son origine et faire figurer les prix unitaires HT et TTC.

♦ Conditions particulières relatives au lot VI - pains et viennoiseries :

- Concernant la *qualité* : le pain doit être frais (non décongelé), cuit de moins 24H et devra répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective. Les produits livrés devront être de qualité constante pendant toute la durée du marché et conformes aux produits proposés au marché.
- Concernant la *livraison* : les commandes sont passées par téléphone la veille des livraisons. Les livraisons doivent s'effectuer du lundi au vendredi entre 6H30 et 6H45 pour les petits pains et vers 9H – 9H30 pour les pains de 400g.
- Le pain doit être livré dans des paniers conformes à la réglementation en vigueur.
- Le non respect de ces impératifs pourra entraîner l'annulation du contrat.

♦ Conditions particulières relatives aux lots I – produits surgelés et II – épicerie :

La sélection se fera selon deux critères cumulatifs :

- un engagement de prix sur le panel de produits énoncés
- une remise générale sur le reste du catalogue épicerie et du catalogue produits surgelés.

Par ailleurs, si lors d'une promotion le prix proposé est inférieur au prix déterminé par le marché c'est le prix promotionnel qui s'applique.